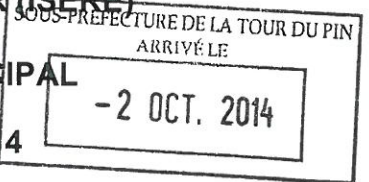




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOUIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.09.29 03

OBJET : Convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est dotée d'une convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat respectant ainsi les dispositions de la Loi du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales.

Cette convention avait été approuvée en Conseil Municipal du 10 juillet 2000 et signée avec l'Etat le 25 septembre 2000.

Il convient aujourd'hui de la renouveler et, dans cet objectif, de tenir compte des dispositions du décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de Police Municipale.

Cette convention s'inscrit dans la continuité d'une coopération déjà importante sur le territoire depuis de nombreuses années. Elle prévoit les modalités d'une coopération opérationnelle renforcée entre la Police Municipale et les services de Gendarmerie.

Cette convention a été travaillée avec les services de la Gendarmerie.

Par courrier en date du 16 août 2014, Monsieur le Procureur de la République a donné un avis favorable sur les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention à signer entre la commune, les services de l'Etat et la Gendarmerie**
- **DONNE POUVOIR au Maire pour signer ladite convention**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le

- 1 OCT. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER

